



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections législatives

Question écrite n° 47133

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann * rappelle à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales qu'en réponse à sa question écrite n° 19576 publiée au Journal officiel de l'Assemblée nationale du 9 juin 2003, il a évoqué un éventuel redécoupage des cantons et des circonscriptions législatives afin de réduire les écarts démographiques. La réponse indiquait en particulier « Ne pouvant être engagée d'ici au mois de mars 2003, la refonte de la carte des cantons ne peut être envisagée qu'après les élections de mars 2004. C'est alors seulement que pourrait intervenir le redécoupage des circonscriptions législatives ». Compte tenu de ces éléments et de ce que l'échéance de mars 2004 est intervenue, elle souhaiterait qu'il lui indique si l'ajustement démographique des cantons et des circonscriptions législatives est maintenant engagé.

Texte de la réponse

Tout remodelage des circonscriptions législatives doit être fondé sur des critères démographiques conformément aux principes rappelés par le Conseil constitutionnel. Le Gouvernement poursuit ses réflexions sur l'éventualité d'un tel remodelage. Un groupe de travail vient d'être installé au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales pour en étudier les conditions de faisabilité et proposer les critères qui pourraient les guider.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47133

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7247

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2775